

Humanis Santé HCR

REGIME FRAIS DE SANTE

ANNEXE : TABLEAU DES GARANTIES

Les garanties s'appliquent dans le cadre du respect du parcours de soins et dans les conditions et limites prévues aux conditions générales.
 Les prestations exprimées en pourcentage de la BR s'entendent y compris le remboursement de la Sécurité sociale.
 Les forfaits exprimés en euros sont complémentaires aux éventuelles prestations versées au titre du régime de base de la Sécurité sociale.

GARANTIES HUMANIS (y compris remboursement de la Sécurité sociale du régime d'appartenance)	CCN HCR (Base)	SURCOMPLEMENTAIRE 1 (Y compris la base CCN HCR)	SURCOMPLEMENTAIRE 2 (Y compris la base CCN HCR)	SURCOMPLEMENTAIRE 3 (Y compris la base CCN HCR)
SOINS DE VILLE (secteur conventionné et non conventionné)				
Consultations et visites généralistes - Signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	120% BR	170% BR	220% BR	420% BR
Consultations et visites généralistes - Non signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	100% BR	150%BR	200% BR	200% BR
Consultations et visites spécialistes - Signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	120% BR	170% BR	220% BR	420% BR
Consultations et visites spécialistes - Non signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	100% BR	150%BR	200% BR	200% BR
Petite chirurgie et actes de spécialité - Signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	120% BR	120%BR	120% BR	120% BR
Petite chirurgie et actes de spécialité - Non signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	100% BR	100%BR	100% BR	100% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100%BR	100% BR	100% BR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	100% BR	150% BR	200% BR	400% BR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Non signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	100% BR	150% BR	200% BR	200% BR
Transport remboursé par la Sécurité sociale	100% BR	150% BR	200% BR	400% BR
Biologie médicale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prothèse remboursée par la Sécurité sociale (autre que dentaire et auditive)	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR
Prothèse auditive, piles et entretien de la prothèse remboursés par la Sécurité sociale	125% BR	125% BR	125% BR	225% BR
Forfait supplémentaire prothèse auditive (par an et par personne protégée)	400€/oreille maxi 2/an	400€/oreille maxi 2/an	400€/oreille maxi 2/an	400€/oreille max 2/ an
Forfait "18€" pour acte lourd	100%FR	100% FR	100% FR	100% FR
PHARMACIE				
Pharmacie remboursée à 100% par la Sécurité sociale ⁽²⁾	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie remboursée à 65% par la Sécurité sociale ⁽²⁾	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie remboursée à 30% par la Sécurité sociale ⁽²⁾	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie remboursée à 15% par la Sécurité sociale ⁽²⁾	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

FRAIS D'HOSPITALISATION en établissements conventionnés et non conventionnés (y compris maternité)				
Honoraires ⁽³⁾ - Signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	330% BR	380% BR	510% BR	600% BR
Honoraires ⁽³⁾ - Non signataire OPTAM / OPTAM-CO ⁽¹⁾	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR
Frais de séjour ⁽³⁾	190% BR	190% BR	190% BR	190% BR
Forfait journalier hospitalier	100%FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière de nuit	50 €	70 €	90 €	130 €
Chambre particulière ⁽³⁾ (par jour et par personne protégée) en maternité	1,5% PMSS max 8 jours	1,5% PMSS max 8 jours	1,5% PMSS max 8 jours	1,5% PMSS max 8 jours
Chambre particulière de jour (CPA)	50 €	70 €	90 €	130 €
Frais d'accompagnement d'un enfant de - de 12 ans ⁽³⁾ (par jour et par personne protégée)	15 €	35 €	55 €	95 €
Forfait "18€" pour acte lourd ⁽³⁾	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Procréation médicale assistée / FIV				
MATERNITE ET ADOPTION				
Allocation naissance ou adoption (doublée en cas de naissance ou adoption multiple)	8%PMSS	11%PMSS	17%PMSS	36%PMSS
FRAIS DENTAIRES				
Soins et actes dentaires remboursés par la Sécurité sociale : soins dentaires, actes d'endodontie, actes de prophylaxie bucco-dentaire	100%BR	140% BR	160% BR	200% BR
Inlays-onlays remboursés par la Sécurité sociale	270% BR	370% BR	420% BR	520% BR
Parodontologie remboursée par la Sécurité sociale				
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale - Couronnes, bridges et inter de bridges - Couronnes sur implant - Prothèses dentaires amovibles - Réparations sur prothèses - Inlays-cores	310% BR	410% BR	460 % BR	560% BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	266% BR	366% BR	416 % BR	516% BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale : - Couronnes et bridges ⁽⁴⁾ - Prothèses dentaires provisoires - Réparations (sauf les réparations à caractère esthétique)	258 € par acte	258 € par acte	258 € par acte	258 € par acte
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	100% BR	200% BR	250% BR	350% BR
Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale (par an et par personne protégée)		100 €	500 €	700 €
Plafond prothèses dentaires non remboursées, orthodontie non remboursée, parodontologie non remboursée (par an et par personne protégée)	-	-	-	-
Implants non remboursés par la Sécurité sociale (implant + pilier implantaire) (par an et par personne protégée)	-	100 €	500 €	700 €

FRAIS D'OPTIQUE				
Équipement optique : Forfait pour une période de 2 ans pour un équipement composé d'une monture et de 2 verres.	Réseau partenaire			
Monture (forfait pour 2 ans, par personne protégée)	100 €	100 €	100 €	100 €
Remboursement par verre				
Remboursement par verre dioptrie de 0 à 4 : verres unifocaux/verres multifocaux	160€/250€	160€/250€	160€/250€	180€/270€
Remboursement par verre dioptrie de 4,25 à 6 : verres unifocaux/verres multifocaux	185€/288€	185€/288€	185€/288€	185€/310€
Remboursement par verre dioptrie de 6,25 à 8 : verres unifocaux/verres multifocaux	222€/300€	222€/300€	222€/300€	257€/325€
Remboursement par verre dioptrie à partir de 8,25 : verres unifocaux/verres multifocaux	277€/311€	277€/311€	277€/311€	300€/375€
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale (forfait par an et par personne protégée)	250 € (mini TM)	250 € (mini TM)	250 € (mini TM)	350 € (mini TM)
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale (forfait par an et par personne protégée)	250 €	250 €	250 €	350 €
Chirurgie réfractive (toute chirurgie de l'œil) (par œil)	-	-	-	150 €
PREVENTION				
Dispositif d'aide à l'arrêt du tabac (forfait par an et par personne protégée)	80 €	80 €	80 €	80 €
Ostéopathie, chiropractie, étioopathie (forfait par an et par personne protégée)	300 €	350 €	400 €	450 €
Acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien (forfait par an et par personne protégée)	-	50 €	100 €	150 €
Tous moyens contraceptifs non remboursés par la Sécurité sociale	3% PMSS	3,5% PMSS	4% PMSS	5% PMSS
Cure thermale acceptée par la Sécurité sociale y compris transport et séjour	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait pour cure thermale remboursée par la Sécurité sociale	-	-	-	-
Vaccins prescrits non remboursés par la SS (forfait par an et par personne protégée)	-	15 €	30 €	50 €

(1) « OPTAM / OPTAM-CO » : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1er janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM / l'OPTAM-CO qui s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2019.

(2) Les taux de remboursement exprimés correspondent aux taux du régime général de la Sécurité sociale. Ces taux peuvent être différents pour certains régimes locaux ou spéciaux de Sécurité sociale.

(3) Y compris séjours en maison de repos à l'exclusion des frais relatifs au placement en long séjour.

(4) Les inter de bridges ne sont pas remboursés au titre du présent contrat.